

## AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 37 ;*

### Article unique :

La commission a rendu les avis ci-après :

- **Renouvellement de la convention d'application internationale de double diplôme**

Diplôme : Master

Mention : Intelligence économique

Parcours : Economie de l'innovation et veille stratégique

Etablissements partenaires : Université de Sassari

Pays : Italie

Adopté à la majorité des votes exprimés :

23 votes favorables

0 vote défavorable

0 abstention

- **Renouvellement de la convention d'application internationale d'accord de recrutement**

Diplôme : DU et DBA

Mention : Recherche en Sciences de Gestion

Etablissement partenaire : Institut International d'Education et de Formation Académique

Pays : Brésil

Adopté à la majorité des votes exprimés :

13 votes favorables

4 votes défavorables

6 abstentions

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

